

Master 2 Propriété intellectuelle appliquée

Responsable pédagogique : Julie Groffe

Nom - PrénomN° Etudiant

Tél.Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	ECTS	CM	Evaluations		Seuil de compensation
			Session 1	Session 2	
Semestre 3	30				10/20
Valoriser et défendre le patrimoine incorporel					
Contrat et responsabilité en propriété littéraire et artistique	4	15	ECI		7/20
Pratique contractuelle spécialisée	4	15	ECI		7/20
Maîtriser les fondamentaux					
Propriété littéraire et artistique	5	20	ECI		7/20
Droit des données personnelles	5	20	ECI		7/20
Principes de la propriété industrielle (cours mutualisés) *	5	20	ECI		7/20
Propriété industrielle appliquée	7	30	ECI		7/20
Semestre 4	30				10/20
Valoriser et défendre le patrimoine incorporel					
Procédures judiciaires, contentieux et propriété intellectuelle	3	15	ECI		7/20
Contrats d'exploitation – Stratégie PI (cours mutualisés) *	2	20	ECI		7/20
Maîtriser les fondamentaux					
Propriété Intellectuelle et créations numériques 1 : systèmes informatiques	7	30	ECI		7/20
Droit social et TIC	5	20	ECI		7/20
Propriété intellectuelle et créations numériques 2 : internet – multimédia	7	30	ECI		7/20
Droit des jeux vidéo	3	10	ECI		7/20
Mener à bien un projet d'insertion professionnelle et / ou de recherche					
Cycle de conférences (cours mutualisés) *		30	ECI		7/20
Retour d'expérience /Rapport d'activité	2	20	ECI		7/20
Projet tutoré	1	10	ECI		7/20
Total annuel	60	305			

* Cours à Fontenay aux Roses

Modalités de contrôle des connaissances

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

Conditions de validation de l'année de Master 2:

- Les 2 semestres doivent être validés (« Admis »), sans compensation entre les semestres ;
- La compensation des UE est possible au sein de chaque semestre ;
- Les UE dont le seuil de compensation est de 10/20, ne sont ni compensables, ni compensantes.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative) et avoir pris connaissance du Règlement des études ainsi que des modalités* particulières applicables à cette fiche pédagogique consultables sur le site <https://www.jm.universite-paris-saclay.fr/formation/reglement-des-etudes-et-modalites-de-contrôle-des-connaissances-mcc>

Date et signature de l'étudiant